

**Administration communale
de SCHAERBEEK
Service Urbanisme
Place Colignon, 1**

B – 1030 BRUXELLES

Bruxelles, le

V/Réf : 2010/388=129/307-309 (corr. Mme K. Schmitz)
N/Réf : AVL/KD/SBK-1.8/s.502
Annexe : 1 dossier

Madame, Monsieur,

Objet : SCHAERBEEK. Chaussée de Haecht, 307-309. Eglise Saint-Servais (arch. G. Hansotte).
Abattage de trois arbres à haute tige dans le jardin de l'église.

En réponse à votre lettre du 16 mai 2011, en référence, et reçue le 31 mai, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 8 juin 2011, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis l'avis suivant.

Introduite par la fabrique d'église, la demande porte sur l'abattage de trois arbres à haute tige « multi-troncs » plantés dans le jardin qui entoure l'église classée Saint-Servais.

Construite entre la chaussée d'Haecht et la place Lehon, l'église fut érigée entre 1871 et 1876 d'après les plans de l'architecte provincial Gustave Hansotte, dans le cadre du futur plan de transformation du quartier Teniers-Josaphat (1898). Point d'aboutissement de la perspective de l'avenue Louis Bertrand percée en 1905, l'église occupe une position stratégique dans l'évolution urbanistique du quartier.

Le dossier est peu documenté. Il comprend un plan d'implantation très schématique, un rapport de contrôle effectué par la Commune en 2004 et quelques photos récentes.

Les trois arbres concernés par la demande sont un érable à double tronc situé en face des n°s 18 et 19 de la rue Hancart (façade nord), un ailanthus et un érable à triple tronc situés en face des n°s 13 et 14 de la rue De Greef (façade sud). Les trois arbres ont atteint +/- 18 mètres de hauteur. Leur âge n'est pas précisé.

Une visite sur place a permis à la CRMS de constater que les érables étaient attaqués par des cochenilles blanches et qu'une des branches maîtresses de l'ailanthus était arrachée. Les arbres situés le long de la façade sud sont distants d'à peine 1 mètre de la façade et celui de la façade nord est déjà imbriqué dans la pierre.

La CRMS a également constaté que d'autres arbres présentaient les mêmes problèmes. Or, le projet ne prévoit rien pour l'instant à leur sujet. Qu'en est-il ?

Par ailleurs, différentes cartes postales anciennes attestent de l'évolution de l'église et de ses abords. Elles illustrent la présence d'arbustes taillés en boule et au feuillage le plus souvent persistant (ex : houx, aucuba, etc.). Le jardin de l'église n'a visiblement pas été conçu à l'origine pour être planté d'arbres à haute tige. Les érables actuels sont donc issus de rejets spontanés.

D'après les documents anciens, les plantations basses soulignaient les côtés de l'église, la façade avant étant libre de toute plantation. Les alignements d'arbres plantés sur le terre-plein central de l'avenue Louis Bertrand soulignent, depuis le bas de l'avenue plus sinueuse, l'axe de la nef principale.

A l'arrière, face à la place Lehon, les plantations basses sont rappelées par les registres horizontaux du chevet de l'église. Des alignements à haute tige s'inscrivent dans la prolongation de l'édifice au-delà du parvis (et non perpendiculaires au pied de l'église).

Aujourd'hui, le contexte a malheureusement évolué de manière peu qualitative suite au réaménagement du parvis arrière selon des impératifs circulatoires. L'aménagement fonctionnel réalisé tient peu compte du contexte patrimonial environnant et du rôle joué par le jardin de l'église. Cette situation peu harmonieuse mériterait d'être revue et améliorée.

Par conséquent, la CRMS, qui ne s'oppose pas aux abattages projetés, encourage la Commune à penser ces interventions dans une perspective globale de remise en valeur de l'église et de son jardin. La demande actuelle apporte une réponse à un problème ponctuel sans résoudre la vraie question qui porte sur la requalification du jardin de l'église.

Le projet devrait se fonder sur une petite étude historique préalable des abords de l'église et de leur évolution jusqu'à aujourd'hui. Il devrait également comprendre un relevé des plantations à conserver, un schéma d'implantation des nouvelles plantations, le calendrier des travaux, etc.

La restauration des grilles trouverait également sa place dans le cadre d'un tel projet.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

C.c. : A.A.T.L. – D.M.S. (Mme M. Kreutz) ; A.A.T.L. – D.U. (Mme V. Henry).